



Le Premier ministre
- 5 0 7 / 1 5 / SG

Paris, le 17 AVR. 2015

à

Madame la ministre de la culture et de la communication

Objet : Lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2015.

Le Président de la République s'est engagé à faire de la France la nation de l'excellence environnementale et notre pays accueillera cette année la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. Le Gouvernement doit donc plus que jamais faire preuve d'exemplarité et d'engagement pour la transition écologique.

Lors du conseil des ministres du 4 février 2015 ont été adoptés la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD), le « plan interministériel Administration exemplaire » et la Feuille de route pour la transition écologique issue de la dernière conférence environnementale.

Afin d'assurer la pleine mise en œuvre de ces engagements, vous déclinerez les priorités de la SNTEDD au sein de votre périmètre ministériel, tout en y intégrant les engagements de votre ministère dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

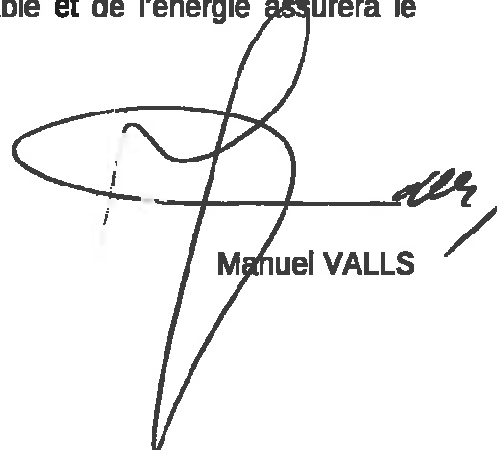
Vous élaborerez un « plan ministériel Administration exemplaire » applicable à vos services et opérateurs sous tutelle, selon les modalités prévues par la circulaire n° 5769/SG du 17 février 2015.

Dans le cadre de la Conférence Paris Climat 2015, vous encouragerez la mobilisation de la société civile et du milieu culturel en contribuant à l'élaboration du projet culturel de la COP 21 et en accompagnant les initiatives des acteurs culturels locaux.

Vous mettrez enfin en œuvre la feuille de route issue de la conférence environnementale 2014, et celles issues des précédentes conférences relevant de vos attributions. En particulier, afin de promouvoir les emplois accompagnant la transition écologique, d'agir sur la formation et de soutenir une forte mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, vous veillerez à l'adaptation de la formation initiale et continue des architectes et au développement de la recherche dans les laboratoires des écoles d'architecture.

Pour mener à bien ces missions, vous vous appuyerez sur votre haut fonctionnaire au développement durable.

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie assurera le suivi de la mise en œuvre de ces mesures.



Manuel VALLS